



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1063

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Sathonay Camp

objet : Reconversion de l'ancien camp militaire - Travaux primaires du secteur de l'axe vert - Individualisation d'une autorisation de programme complémentaire

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoïn (pouvoir à M. Barthelémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009**Délibération n° 2009-1063**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Sathonay Camp

objet : **Reconversion de l'ancien camp militaire - Travaux primaires du secteur de l'axe vert - Individualisation d'une autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

L'État a fermé le camp militaire de Sathonay-Camp en 1997. Ce tènement de 32 ha, situé en plein cœur de la commune et à proximité de la gare de Sathonay-Rillieux, constitue une opportunité foncière exceptionnelle pour assurer le développement du secteur du plateau nord de l'agglomération et le renforcement de la centralité communale.

Le projet urbain d'ensemble pour la reconversion de l'ancien camp militaire s'articule autour de 2 opérations d'aménagement :

- la ZAC Castellane, créée en septembre 2006, constituant, sur la partie située au nord du site, une extension du centre-bourg avec environ 650 logements, des commerces et des équipements publics, sur une surface d'environ 11,6 hectares,
- l'implantation d'un pôle régional de gendarmerie sur la partie sud du site, en trois îlots de tailles différentes (gendarmerie, mess, îlot dédié aux 450 logements familiaux des gendarmes), sur une emprise totale d'environ 15,7 hectares.

En termes de calendrier, la livraison du pôle régional de gendarmerie est prévue pour juillet 2012, tandis que la réalisation de la ZAC Castellane devrait s'échelonner de 2010 à 2020.

La réalisation des équipements primaires

Ces deux opérations d'aménagement nécessitent la réalisation préalable d'équipements primaires structurants, dont la vocation dépasse la simple desserte de la zone. Une première partie de ces équipements a été réalisée à partir de 2007 et livrée en avril 2008 (voiries et réseaux primaires des boulevards de l'Ouest et des Monts d'Or et de l'allée Paul Delorme) et en septembre 2008 (bassin de rétention des eaux pluviales).

La seconde et dernière partie comprend les espaces publics, voiries et réseaux du secteur dit de l'axe vert, incluant l'axe vert, la voie nouvelle n° 4, l'allée du camp et la place d'entrée de ville. Ces équipements, qui participeront à la viabilisation primaire de la ZAC Castellane, du pôle régional de gendarmerie et de l'îlot de l'hôtel de commandement, devront être réalisés en plusieurs phases entre 2010 et 2012 de manière à tenir compte des contraintes de chantier et de coordination des 2 opérations d'aménagement.

Pour mémoire, le conseil de Communauté a approuvé, par délibérations successives des 11 septembre 2006, 10 septembre 2007 et 13 octobre 2008, le lancement des études de maîtrise d'œuvre de ces équipements d'infrastructure, puis la désignation du maître d'œuvre (le groupement Marc Pelosse architecte / Egis Aménagement) et enfin l'intérêt général de cette opération dans le cadre de la déclaration de projet.

Le développement durable

Le projet d'aménagement du secteur de l'axe vert s'inscrit dans une démarche de développement durable en termes de :

- gestion des eaux pluviales : aménagement de noues de rétention, qui serviront également de structures d'irrigation des végétaux, grâce à des liens avec les fosses de plantations,
- partage équilibré de la voirie au profit des modes doux de déplacement : création de trottoirs confortables et d'une piste cyclable double sens sur l'axe vert et l'allée du camp, en continuité avec le réseau développé sur le boulevard de l'Ouest et dans la ZAC Castellane,
- développement des transport collectifs : calibrage de l'axe vert et de la voie nouvelle n° 4 pour permettre le passage d'une ligne de bus dans le futur,
- paysage : plantation de 106 arbres et plus de 2 000 arbustes,
- énergie : pose de luminaires à faible consommation,
- social : création d'un espace de rencontre et de convivialité sur la place d'entrée de ville,
- économique : gestion des contraintes d'accès aux parcelles riveraines de l'axe vert, dédiées à l'activité.

Les coûts

Par délibérations successives en dates des 4 novembre 2002, 2 mai et 11 septembre 2006, le conseil de Communauté a déjà individualisé une autorisation de programme totale de 7 890 000 € pour couvrir les études de maîtrise d'œuvre, les démolitions préalables et les premiers équipements primaires du projet de reconversion urbaine de l'ancien camp militaire. Cette autorisation de programme était répartie de la manière suivante :

- 5 938 000 € TTC sur le budget principal,
- 1 792 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement (y compris eaux pluviales),
- 160 000 € HT sur le budget annexe de l'eau.

Il convient désormais d'individualiser un complément à cette autorisation de programme pour financer les travaux primaires du secteur de l'axe vert.

A l'issue des études de projet, le coût prévisionnel global de ces équipements est évalué à 2 500 000 €. Toutefois, compte-tenu des économies réalisées, à hauteur d'environ 2 000 000 €, sur les études de maîtrise d'œuvre et les travaux de la première partie des équipements primaires, le complément d'autorisation de programme qu'il est nécessaire d'individualiser s'élève à 500 000 €, portant l'autorisation de programme totale à 8 390 000 €.

Étant donné les actualisations de coût sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, l'ajustement d'autorisation de programme se décompose comme suit :

	AP votée	Coût global final	Écart
Budget principal	5 938 000 € TTC	6 600 000 € TTC	+ 662 000 €
Budget annexe assainissement (y compris eaux pluviales)	1 792 000 € HT	1 550 000 € HT	- 242 000 €
Budget annexe des eaux	160 000 € HT	240 000 € HT	+ 80 000 €
Total	7 890 000 €	8 390 000 €	+ 500 000 €

Hormis les petits lots, qui seront engagés sur les marchés annuels à bons de commande de la Communauté urbaine ou en marché en procédure adaptée, les marchés de travaux du secteur de l'axe vert seront passés après appels d'offres ouverts ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des travaux primaires de la ZAC Castellane à Sathonay Camp par l'aménagement du secteur de l'axe vert pour un coût total de 2 500 000 € TTC, dont 2 000 000 € financés en économie sur l'ensemble du projet.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale B.2 Réaliser de grands projets structurants sur l'opération n° 0568 individualisée le 11 septembre 2006, pour un montant complémentaire de 500 000 € en dépenses se répartissant comme suit :

- a) - au budget principal, une augmentation de 662 000 € en dépenses sur 2012,
- b) - au budget annexe des eaux, une augmentation de 80 000 € en dépenses sur 2010,
- c) - au budget annexe de l'assainissement, une diminution de 242 000 € en dépenses sur 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 8 390 000 € en dépenses, réparti comme suit :

- 6 600 000 € sur le budget principal,
- 1 550 000 € sur le budget annexe de l'assainissement,
- 240 000 € sur le budget annexe des eaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.